



\*\*\*\*\*

**OBJET** Proposition de Membres pour la Commission  
Intercommunale des Impôts

\*\*\*\*\*

Réf. 2015 - 102 - feuillet 1/3

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015  
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

**Représenté** : néant

**Absent** : Jean- Philippe TAVARES, Christelle COMBET.

**Secrétaire de séance** : Eric PIERRE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 11

Rapporteur Christophe GUITTON

Le conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Usse (CCFU) a institué le régime de fiscalité professionnelle unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la communauté de communes, en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. La CIID doit être composée de 11 membres : le président de la CCFU ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, et dix commissaires.

Les dix commissaires titulaires ainsi que dix commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil communautaire de la CCFU, sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la CCFU ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de la CCFU.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même celle de l'organe délibérant de la communauté de communes.



\*\*\*\*\*

**OBJET** Proposition de Membres pour la Commission  
Intercommunale des Impôts

\*\*\*\*\*

Réf. 2015 - 102 - feuillet 2/3

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015  
A 20H00

La commune de Nonglard doit donc proposer une liste de personnes répondant aux conditions ci-dessus précisées, afin de permettre à la CCFU de constituer la CIID.

Il est proposé au conseil municipal de présenter la liste suivante de 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants :

- Commissaires titulaires (au nombre de 2) domiciliés dans le périmètre communautaire :
  - Madame Marie-France MAILLARD, née le 16-02-1948 à Annecy, domiciliée 176 montée du Château à Nonglard.
  - Monsieur Eric LABAZ né le 16-11-1950 à Annecy, domicilié 112 impasse des Neyrulles à Nonglard.
- Commissaires suppléants (au nombre de 2) domiciliés dans le périmètre communautaire :
  - Madame Christiane PERRON née le 4-6-1964 à Annecy, domicilié 114 route de la Ville à Nonglard.
  - Monsieur Georges PONCET né le 3-2-1954 à Annecy, domicilié 712 route du Pont du Trésor à Sillingy.

Cette liste sera transmise au Président de la CCFU.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



\*\*\*\*\*

**OBJET** Proposition de Membres pour la Commission  
Intercommunale des Impôts

\*\*\*\*\*

Réf. 2015 - 102 - feuillet 3/3

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015

A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 22/10/2015

Date d'affichage : 28/10/2015

A Nonglard le 27/10/2015

Fait et délibéré le 27/10/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 28/10/2015